

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME  
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU  
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE  
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU  
MOUVEMENT SUN

# MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

## NIGER

### À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

#### Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	2
Société civile	0
Donateurs	1
Nations Unies	2
Secteur privé	2
Monde scientifique et universitaire	0
Journalistes/medias	1

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? 08

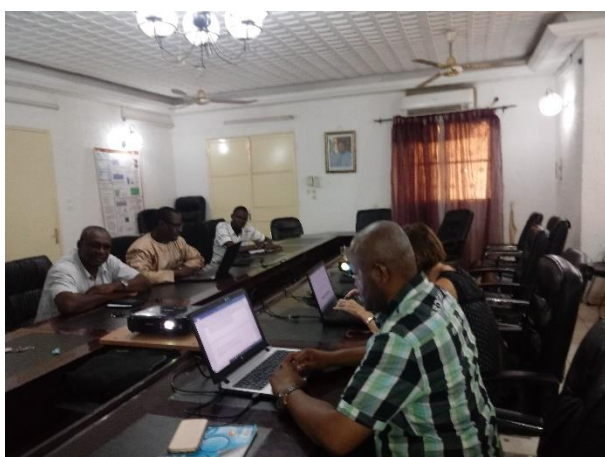
Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : \_\_\_\_\_ 2 femmes et 6 hommes \_\_\_\_\_

### Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange
Collecte	Courriels <input checked="" type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion <input checked="" type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.



### Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

#### Oui

Pourquoi ?

**C'est l'unique cadre qui regroupe tous les acteurs, incluant les parlementaires, la société civile, les médias, le secteur académique, les agences du système des nations unies et le SUN donor convenor autour d'une même cause. En revanche, la contribution en termes de valeur ajoutée n'est pas la hauteur des espérances.**

### Utilisation des informations par le Mouvement SUN

*Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.*

### Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place

---

<b>1</b>	<b>Commencé</b>	La planification a commencé
<b>2</b>	<b>En cours</b>	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
<b>3</b>	<b>Presque terminé</b>	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
<b>4</b>	<b>Terminé</b>	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies



## PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

*Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.*

**Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.**

**Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national :  
Mise en place en cours d'une Plateforme Nationale d'Information pour la Nutrition (PNIN --, système de suivi évaluation de la nutrition au Niger)  
Les instances de pilotage, suivi et coordination inter acteurs de la politique nationale de sécurité nutritionnelle sont en cours (adoption des textes prévus avant fin 2018)**

*Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.*

### NOTE FINALE

**2**

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE :** Au terme de la validation et soumission pour adoption par le gouvernement de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle (PNSN) 2017-2021 et du Plan d'Action, Il est ressenti la nécessité de renforcer les capacités nationales dans les domaines de la gestion, de l'analyse et de l'interprétation de l'information pour une meilleure prise de décision (information basée sur l'information et les évidences dans une approche multisectorielle de la nutrition).

L'adoption de la PNSN est imminente. Les textes des instances de pilotage, suivi et coordination devraient être adoptés d'ici fin 2018. La plateforme PNIN sera opérationnalisée fin 2018 également.

Le Comité Technique qui analysera les données issues de la PNIN constitue « le Secrétariat » du Comité de Pilotage Stratégique de la PNSN qui lui-même alimentera les discussions dans les réunions du Comité Multisectoriel de pilotage Stratégique ( CMPS) et celles du Comité Interministériel d'Orientation (CIO) présidées par le Président de la République en présence du Premier Ministre

**Documents joints Aperçu sur la PNIN ; Documents de PNSN et le Plan d'Action**

**(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)**

### Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

*Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.*

#### NOTE FINALE

1

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Les réseaux ont été désignés. Néanmoins chaque sous-groupe nécessite d'être redynamisé. A l'exception du sous-groupe gouvernemental, l'absence d'objectif commun de moyen terme et de cahier des charges clair au sein des autres sous-groupes ne permet pas en effet de fédérer les réflexions, actions et plaidoyer en leur sein. La partie gouvernementale est également limitée en termes de moyen, de ressources humaines et de temps pour pouvoir dynamiser les autres sous-groupes.

### Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs

*Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.*

#### NOTE FINALE

3

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Dans le cadre du processus d'adoption de la PNSN, de l'identification et de la mise en œuvre des programmes et projets nutrition, une concertation systématique entre les acteurs est effectuée.

### Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

*Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.*

#### NOTE FINALE

2

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La plateforme multi acteur demeure encore à ce stade informel, elle sera formalisée avant fin 2018 avec la création du comité technique qui aura pour mandat le pilotage, le suivi et le reporting de la PNSN et de son plan d'action. Le cadre de suivi évaluation du plan d'action devrait être finalisé en 2019 et permettra d'encadrer le suivi et le reporting.

### Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

*Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.*

**NOTE FINALE**

3

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

Le processus d'adoption de la PNSN et l'intégration d'indicateurs nutritionnels dans les budgets programmes des ministères a permis progressivement une appropriation des parties prenantes (en particulier au niveau technique) de l'approche multisectorielle. Néanmoins, l'approche multi-acteurs nécessiterait un renforcement dans cette dynamique.

**Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1**

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU (UNICEF, PAM, FAO, OMS)	Appui à la coordination multisectorielle multi acteurs, étude et recherches opérationnelles et évaluatives etc. Mobilisation des ressources
Donateur (DUE, ECHO, BM, USAID...)	Accompagnement financier, plaidoyer, appui institutionnel et dialogue politique
Gouvernement (I3N et les ministères techniques)	Impulsion des réformes, coordination, animation des cadres multisectorielles Mobilisation des ressources
Secteur privé (STA, Sanecom, la laitière du Sahel, AAFEX, AINOMA)	Rendre disponibles les intrants thérapeutiques et des aliments de compléments
Organisation de la société civile (Réseau des journalistes pour la nutrition)	Plaidoyer, mobilisation sociale
Réseau des parlementaires	Appui à l'institutionnalisation Validation des réformes Plaidoyer pour mobilisation des ressources internes
Réseau des académiciens	Recherche Formulation/élaboration des modules de formation en nutrition

**RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018)**

**POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun** (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Changements positifs : Rencontre multi acteurs pour la finalisation du processus de la PNSN et son plan d'actions multi-sectoriel

Rencontre des acteurs de la mise en œuvre des études (Coût de la faim, fill the nutrient gap, analyse coût efficacité des interventions ...)

Lancement des initiatives (plateforme nationale d'information pour la nutrition, Faim zéro

Participations aux rencontres SUN

Défis : financement insuffisant

Cadre d'auto financement

Financement pérennes

Mise à échelle des interventions

Suggestions d'amélioration : renforcer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre opérationnelle des différents stratégies et programmes



## PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

*L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels. Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.*

**Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.**

### Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

*Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.*

#### NOTE FINALE

**4**

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

**Existence d'une Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) ; qui assure l'animation, la coordination multi acteurs de la nutrition.**

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

### Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

*Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.*

*Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.*

#### NOTE FINALE

3

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Une stratégie de communication et de mobilisation sociale intégrant la nutrition a été élaborée au niveau de l'Initiative 3N. La politique nationale est soumise à l'adoption du gouvernement ; le plan d'action multisectoriel de cette politique, en son axe 8 (communication et plaidoyer pour la nutrition), prévoit le développement de plans et outils de communication et de plaidoyer. Toutes les parties prenantes ont contribué à l'élaboration de cet axe.

### Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales

*Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.*

#### NOTE FINALE

3

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Toutes les parties prenantes ont contribué à l'élaboration et à la finalisation des huit axes du plan d'action multisectoriel de la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle (PNSN) et aux divers cadres de coordination multi-acteurs.

### Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques

*Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.*

#### NOTE FINALE

2

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La plupart des cadres juridiques (textes et dispositifs) existent, mais nécessitent une révision/mise à jour et des textes d'application pour leur opérationnalisation. Par exemple, dans le cadre de la réglementation de la commercialisation des substituts de lait maternel, un arrêté existe depuis 1998 mais non appliqué. Cet arrêté a été révisé et renforcé en 2018 pour aboutir à un décret gouvernemental et aux conditions de son application.



## Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.

### NOTE FINALE

1

### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Quelques études existent mais les résultats ne sont pas suffisamment disséminés et les conclusions ne sont pas effectivement utilisées pour guider les décisions et planifications des interventions. D'autres études et analyses des politiques existantes et de leur impact sont prévues dans le cadre du plan d'action multisectoriel de la PNSN soumis en adoption au gouvernement.

## Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU (UNICEF, PAM, FAO, OMS)	Participation aux réflexions et orientations stratégiques ; conseils pour la prise des décisions selon le mandat de chaque agence
Donateur (DUE, ECHO, BM, USAID...)	Participation au dialogue politique ; accompagnement du gouvernement dans le diagnostic et plaidoyer pour des politiques cohérentes et inclusives
Gouvernement (I3N et les ministères techniques)	Définition des politiques et stratégies, impulsion des réformes
Secteur privé (STA, Sanecom, la laitière du Sahel, AAFEX, AINOMA)	Contribution à l'élaboration du profil pays fortification alimentaire pour la mise à jour de la stratégie nationale de lutte contre les carences en micronutriments
Organisation de la société civile (Réseau des journalistes pour la nutrition)	Contribution à l'élaboration du profil pays fortification alimentaire pour la mise à jour de la stratégie nationale de lutte contre les carences en micronutriments
Réseau des parlementaires	Elaboration d'un plan d'action du réseau des parlementaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
Réseau des académiciens	Participation au processus d'élaboration et de finalisation de la PNSN et de son plan d'action.

**RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent** (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Révision (en cours) de la législation en matière de commercialisation de substitut de lait maternel.

Plan d'action de la PNSN finalisé  
Politique Nationale de sécurité nutritionnelle (PNSN) et son plan d'action multisectoriel soumis pour adoption du Gouvernement  
Révision de la stratégie nationale de lutte contre les carences en micronutriments planifiée  
Revue et analyse de l'efficacité des politiques existantes et de leur impact planifié  
Normes sur les farines infantiles vulgarisées  
Mise à jour de la stratégie nationale pour l'alimentation du nourissant et du jeune enfant (ANJE)



### PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

*L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.*

**Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.**

### Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

*Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.*

*Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.*

#### NOTE FINALE

3

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Revue conjointe des programmes 2016 du secteur sécurité alimentaire et nutritionnelle réalisée en 2017; les revues spécifiques pour les programmes de nutrition sont planifiées à partir du dernier trimestre de 2018

### Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local

*Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.*

#### NOTE FINALE

2

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'élaboration de la PNSN et son plan d'action chiffré est finalisé et son plan d'action multisectoriel national budgétisé est finalisé et soumis à l'adoption du gouvernement ; un plan de suivi évaluation et de redevabilité en cours d'élaboration

### Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.

#### NOTE FINALE

1

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La PNSN et son plan d'action qui constitue le cadre commun des responsabilités des acteurs est en cours d'adoption, néanmoins la plus part des actions sont en cours de mise en œuvre.

### Marqueur de progrès n° 3.4 : assuré un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.

#### NOTE FINALE

2

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Une plateforme nationale d'information pour la nutrition est installée et fonctionnelle qui a réalisé une analyse de situation sur la nutrition, l'analyse des systèmes d'information et formation des acteurs

### Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.

#### NOTE FINALE

3

#### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Des enquêtes et études nationales sur le statut nutritionnel (COHA, FILL THE NUTRIEN GAP, Evaluation d'impact des interventions sur la malnutrition, EDSN V, SMART dans la zone de conflit, enquête anthropologiques sur les sites de réfugiés)

### Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

<b>Parties prenantes</b>	<i>Merci de fournir des exemples</i>
<b>ONU (UNICEF, PAM, FAO, OMS)</b>	Participation à l'élaboration ou révision des stratégies Participation aux différentes études et enquêtes Participation financière
<b>Donateur (DUE, ECHO, BM, USAID...)</b>	Financement des études et enquêtes
<b>Gouvernement (I3N et les ministères techniques)</b>	Elaboration et révision des politiques et stratégies Réalisation des études et enquêtes nutrition
<b>Secteur privé (STA, Sanecom, la laitière du Sahel, AAFEX, AINOMA)</b>	Contribution à la révision des normes sur les farines enrichies
<b>Organisation de la société civile (Réseau des journalistes pour la nutrition)</b>	Contribution à la réalisation des études et enquêtes Mis en œuvre de programmes nutrition
<b>Réseau des académiciens</b>	Participation aux différentes études nutrition Réalisation d'études à travers les mémoires et thèses

**RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)**  
(Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Réalisation des études et enquêtes nutrition  
Validation (en cours) du plan d'action budgétisé

Défi : manque de plan de suivi évaluation et de redevabilité



### PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

*L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement. Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement.*

**Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.**

#### Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

*Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).*

##### NOTE FINALE

4

##### JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

**Toutes les parties prenantes ont contribué avec le gouvernement à la budgétisation du plan d'action PNSN**

#### Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

*Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.*

**NOTE FINALE**

2

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

Chaque partie prenante procède au rapportage des financements de la nutrition à son niveau, cela reste un défi pour les secteurs de l'Etat sauf au niveau du Ministère de la Santé.

De façon générale le financement de la nutrition n'est pas bien maîtrisé

**Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement**

*Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.*

**NOTE FINALE**

3

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

Une évaluation du financement de la nutrition est faite régulièrement à travers l'évaluation de la mise en œuvre de li3N. Cependant, l'analyse de la durabilité, des gaps existants et de l'efficacité ne sont pas réalisées. Au cours de la période considérée, certaines stratégies ont été élaborées pour mobiliser des ressources internes et externes supplémentaires

- intégration de la nutrition dans Plan de Développement Economique et Social qui a fait l'objet d'une table ronde de mobilisation de ressources
- intégration de la nutrition dans les budgets programme des secteurs étatiques
- plan d'action budgétisé de la PNSN

**Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements**

*Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.*

**NOTE FINALE**

1

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

Faible financement de la nutrition par l'Etat, le financement de la nutrition dépend en grande partie des partenaires qui ne respectent pas de fois leurs engagements. En dehors de la DUE qui appui sous forme d'appuis budgétaire, les autres partenaires gèrent leurs fonds à leurs niveaux.

**Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition**

*Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.*

**NOTE FINALE**

1

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

Il existe bien un mécanisme de mobilisation de ressources surtout externes et une projection financière pluriannuelle (Budget programme sectoriels).

Des mécanismes visant à assurer un continuum entre le financement humanitaire et le développement sont en réflexion.

### Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU (UNICEF, PAM, FAO, OMS)	Appui financier Participation aux réflexions sur le continuum de financement urgence/Développent
Donateur (DUE, ECHO, BM, USAID...)	Appui financier Participation aux réflexions sur le continuum de financement urgence/Développent
Gouvernement (I3N et les ministères techniques)	Programmation budgétaires Revue des dépenses publiques Mobilisation de ressources
Secteur privé (STA, Sanecom, la laitière du Sahel, AAFEX, AINOMA)	NA
Organisation de la société civile (Réseau des journalistes pour la nutrition)	NA
Réseau des parlementaires	Approuvent la loi de finances et votent le budget
Réseau des académiciens	NA



**RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources** (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Efforts dans la mobilisation des ressources (financement du PDES) ;  
Reformes budgétaires (Budget programme)  
Réflexions sur le continuum financement humanitaire/Développement

Défis : Analyse budgétaire

**NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois**

*En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).*

**NOTE FINALE**

3

**NOTE FINALE**

2

**JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE**

*Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition*

*Les interventions spécifiques nutrition (promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, l'enrichissement des aliments et l'éducation nutritionnelle) se font au niveau communautaire mais de façon isolée et à des petites échelles ;*

*Par contre la gestion de la malnutrition aigüe et la supplémentation en micronutriments (vitamine A, le fer, l'acide folique, le zinc..) se fait sur le plan national au niveau de tous les centres de santé.*

*La mise en œuvre de la stratégie ICCM avec un paquet préventif et curatif au niveau communautaire*

*Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition*

*Existence d'une approche intégrée des interventions (agriculture, éducation, santé, hydraulique, environnement....) limitée aux communes de convergence (37 communes/265 du pays) financée par les agences des nations unis et les collectivités*

*D'autres initiatives dans le cadre des systèmes alimentaires sensibles à la nutrition sont aussi mises en œuvre à des échelles réduite (diversité alimentaire, fortification, protection sociale, filets sociaux..)*

## Annexe 1 : Priorités identifiées

**Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans la cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)**

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe <i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	Avez-vous répondu à cette priorité ?  <i>Oui ou non</i>	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ?  <i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ?  <i>Si oui, merci de donner des explications.</i>
1. <i>la réduction de la prévalence des différentes formes de malnutrition,</i>	Non	NA	NA
2. <i>la prise en charge efficace de la malnutrition aiguë,</i>	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement capacité des acteurs</li> <li>- Augmentation de la couverture géographique de centres de prise en charge</li> <li>- Achat des intrants nutritionnels</li> <li>- Amélioration de la coordination/gestion du programme de prise en charge</li> </ul>	Non
3. <i>le renforcement du dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires</i>	Non	NA	NA
4. <i>le renforcement du système National de Surveillance Nutritionnelle et d'évaluation des interventions de nutrition (SNIS, sites sentinelle, SAP, enquêtes de nutrition),</i>	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du DHIS2 au système de surveillance du MSP</li> <li>- La Plateforme Nationale d'Information pour la Nutrition (PNIN)</li> <li>- Réalisation de plusieurs enquêtes</li> </ul>	Oui pour la mise en place de la PNIN

Veillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019

*Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.*

1. Adoption de la PNSN et son plan d'action
2. Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan-PNSN
3. Dynamiser la plateforme multi acteurs SUN y compris la mise en place du réseau des donateurs,
4. Evaluer les interventions pilotes (Communes de convergences, ado nutrition....) en vue de leur mise à échelle

Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.

1. **Notre principal besoin se rapporte à la deuxième priorité (mobilisation des ressources financières)**
2. **Appui pour la réalisation du suivi financier (analyse budgétaire et revue de dépenses)**

### Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>Oui Conflit armé continu dans la région de Diffa, nord Tillabéri nord Tahoua</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Oui Le plan de soutien (PS) aux populations vulnérables intégrant une composante nutrition</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Oui La composante nutrition du PS est élaborée avec la participation des acteurs humanitaires et du développement</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Persistance de l'insécurité avec déplacement continu des populations</li> <li>- Les partenaires financent plus l'humanitaire</li> </ul>

### Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Oui Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant</p>
<p>2. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p>	<p>Non</p>

	Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?	
3.	Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?	l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles est un des principes directeur de la PNSN
4.	Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifié et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?	Ce principe se reflète dans tous les 8 axes de la PNSN
5.	Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?	Oui La stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (i3N) et la PNSN sont les politiques majeurs de nutrition qui prennent en compte le genre
6.	Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?	Oui La politique nationale GENRE mise en œuvre par le Ministère de la promotion de la femme et protection de l'enfant
7.	Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?	Oui Axe 8 de la PNSN

#### Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

1.	Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?	Oui ou non  Activités du TUN Points de presse Rencontre de haut niveau
2.	Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ?  <i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une réforme législative ou budgétaire suggérée par la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i>	Oui  Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire et nutritionnel  Participation des parlementaires dans les fora internationaux et nationaux
	Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour	Non

	promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?	
3.	Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?	Non
4.	Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un évènement de haut niveau sur la nutrition ?	Oui Lancement de la PNSN

### Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

N°	Intitulé (Madame/Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
1.	DR	Nassirou OUSMANE	Ministère de la Santé Publique	Point Focal SUN	<a href="mailto:naous001@yahoo.fr">naous001@yahoo.fr</a> naous002@gmail.com	96 87 98 16 90 82 13 89	
2.	DR	Aboubacar MAHAMADOU	HC3N	Réseau gouvernement	mahamadou.aboubacar@gmail.com	96 40 80 50 80 94 63 00	
3.	Mr	Benedict Tabiojong Mbeng	PAM	Réseau UN	benedict.tabiojongmbeng@wfp.org	90 89 05 75	Oui
4.	Mr	Gervais Ntandou-Bouzitou	FAO	Réseau UN	gervais.ntandoubouzitou@fao.org	90 3530 78	Oui
5.	Mme	Agnes Duband	DUE	Réseau donateur	Agnes.duband@eeas.europa.eu	92 88 27 48	Oui
6.	Mme	Amadou Ramatou Roufaye	STA	Réseau privé	ramatou.amadou@sta.ne	80 07 02 77 93 98 00 78	Oui
7.	Mr	Mounkaïla Amadou Mahamadou	STA	Réseau privé	m.amadou@sta.ne	99 98 81 68	Oui
8.	Mr	Souleymane Brah	ORTN	Réseau journaliste		96 80 96 29	Oui
9.							
10.							

---

11.							
12.							
13.							
14.							

---

---